



Séance extraordinaire du conseil de la Ville du 12 décembre 2018 - 8 h 30

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 Aucun
- 2. RÉFLEXION**
 - 2.1 Lecture de la réflexion
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Aucun
- 5. CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Aucun
- 6. DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 6.1 Aucun
- 7. SERVICE DES FINANCES**
 - 7.1 Aucun
- 8. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
 - 8.1 Aucun
- 9. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**
 - 9.1 Aucun
- 10. TRANSPORT EN COMMUN/ STATIONNEMENT/ DÉVELOPPEMENT SOCIAL**
 - 10.1 Aucun

11. SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE ET MESURES D'URGENCE

11.1 Aucun

12. SERVICE DES LOISIRS

12.1 Aucun

13. SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE

13.1 Aucun

14. SERVICE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

14.1 Aucun

15. SERVICE DE L'INGÉNIERIE

15.1 Aucun

16. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

16.1 Aucun

17. SERVICE DE L'URBANISME

17.1 Aucun

18. RÈGLEMENTS

18.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENT

18.1.1 Aucun

18.2 ADOPTION DE PROJETS DE RÈGLEMENT

18.2.1 Aucun

18.3 ADOPTION DE SECONDS PROJETS DE RÈGLEMENT

18.3.1 Aucun

18.4 ADOPTION DE RÈGLEMENTS

18.4.1 Adoption du règlement no RV18-5022 qui a pour objet d'établir l'emprunt de 12 471 000 \$ et affectation d'un solde disponible au règlement no RV17-4829 afin d'effectuer des dépenses en

immobilisation pour l'année 2019 (règlement parapluie)

- 18.4.2 Adoption du règlement no RV18-5036 modifiant le règlement no 3500 afin d'assujettir les exterminateurs aux obligations prévues au Chapitre 8 « Utilisation extérieure des pesticides et des matières fertilisantes », d'ajouter certaines exclusions pour l'application de pesticides ou de matières fertilisantes et d'ajouter des articles créateurs d'infraction
- 18.4.3 Adoption du règlement no RV18-5045 décrétant une compensation pour le service de vidange des installations septiques
- 18.4.4 Adoption du règlement no RV18-5046 décrétant une compensation pour la gestion des matières organiques pour les "grands générateurs" pour l'année 2019
- 18.4.5 Adoption du règlement no RV18-5047 décrétant une compensation pour la gestion des matières organiques
- 18.4.6 Adoption du règlement no RV18-5048 décrétant une compensation pour la gestion des déchets et des matières recyclables
- 18.4.7 Adoption du règlement no RV18-5049 décrétant une compensation pour les services d'égouts et d'assainissement des eaux
- 18.4.8 Adoption du règlement no RV18-5050 décrétant une compensation pour la fourniture de l'eau
- 18.4.9 Adoption du règlement no RV18-5051 décrétant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 2019
- 18.4.10 Adoption du règlement no RV18-5053 amendant le règlement no 4916 décrétant la cotisation payable par les membres de la SDC Quartier Saint-Joseph, le mode de calcul ainsi que le nombre de versements pour l'année 2019
- 18.4.11 Adoption du règlement no RV18-5054 autorisant la Ville de Drummondville à prendre une assurance responsabilité municipale au bénéfice des élus et des employés municipaux pour une période d'un an
- 18.4.12 Adoption du règlement no RV18-5064 modifiant le règlement no 3500 afin de modifier le maximum de contenants autorisés dans la catégorie commerciale, commerciale en résidence, industrielle et autres à l'article 267 pour la collecte des matières recyclables, organiques et putrescibles
- 18.4.13 Adoption du règlement no RV18-5065 modifiant les articles 163 et 762 du règlement no 3500 afin d'établir la gratuité de la carte Accès-loisir
- 18.4.14 Adoption du règlement no RV18-5069 ayant pour objet d'amender le règlement no RV16-4780 afin d'y soustraire certaines activités admissibles à un crédit de taxes (et à en ajouter d'autres)

18.5 DÉPÔT D'UN CERTIFICAT RELATIF AU RÈGLEMENT

18.5.1 Aucun

19. INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

19.1 Aucun

20. PÉRIODES DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

20.1 Aucun

21. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

21.1 Aucun

22. Levée de l'assemblée